



## **Communication conjointe**

**RAPPELS : Dimanche 20 septembre 2020, dernier délai pour le dépôt de vos demandes au guichet Covid-Culture**

Genève, le mercredi 9 septembre 2020



### **Echéance de l'Ordonnance COVID-culture Dimanche 20 septembre 2020**

Conformément à l'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture, **les demandes d'indemnisation de vos pertes financières ou envoi de compléments à votre dossier** sont à déposer jusqu'au dimanche 20 septembre 2020 à 23h59 auprès du guichet Covid-Culture.

→ **Toute demande déposée après ce délai ne pourra pas être prise en considération !** Nous sommes conscient.e.s que certaines pièces justificatives et décisions d'autres entités compétentes peuvent prendre du temps à être obtenues. Vous aurez la possibilité de déposer des pièces complémentaires une fois votre demande enregistrée.

→ **L'ordonnance couvre la période qui s'étend du 28 février au 31 octobre 2020.** Si vous avez déjà déposé une demande d'indemnisation qui ne couvre pas l'ensemble de cette période, nous vous encourageons vivement à déposer un **complément de demande auprès du guichet Covid-Culture.**

#### **A titre d'exemple, voici deux cas de figure:**

**Exemple 1** - Vous êtes musicien.ne et avez fait état de vos pertes jusqu'au 15 juin 2020. Depuis, d'autres dates ont été annulées. **L'ordonnance permet de vous indemniser pour la période allant du 28 février au 31 octobre 2020.** Déposez un complément sans plus attendre !

**Exemple 2** - Vous êtes une entreprise culturelle et vous avez déposé un dossier d'indemnisation le 20 mai 2020. Votre demande ne faisait pas état des surcoûts lié à la réouverture ou des revenus manquants consécutif à la limitation des jauges ? **Ces coûts sont couverts par l'ordonnance.** Nous vous invitons à déposer un complément au guichet Covid-Culture jusqu'au dimanche 20 septembre 2020.



### Point d'information le lundi 14 septembre 2020

Afin de vous accompagner dans la constitution de votre dossier de demande, le Bureau des compagnies (Maison des arts du Grütli, rue du Général-Dufour 16) organise une séance d'information le lundi 14 septembre de 14h à 15h30 en présence d'une représentante de l'office cantonal de la culture et du sport (Covid-Culture).



### Point de situation sur les demandes et les versements

A ce jour, 178 dossiers ont été traités sur les 354 déposés auprès du guichet Covid-Culture. Le versement d'un montant alloué intervient après la réception d'une lettre de décision positive. Un acompte sera éventuellement versé en attendant la remise d'un décompte final RHT ou APG par les demandeuses et les demandeurs. En effet, les mesures prévues par l'ordonnance fédérale s'appliquent en subsidiarité à d'autres mesures.

Toutes les informations utiles (procédure, formulaires, ayants droits, etc.) sont disponibles à l'adresse: <https://www.ge.ch/covid-19-mesures-soutien-au-domaine-culturel>.

**Nous réitérons notre plein soutien  
et vous adressons nos meilleurs messages.**